



À l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs

Appel pour des candidatures au CoNRS en section 6

Le CNRS va procéder en début d'année 2021 au renouvellement des membres des sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS).

Les modalités de ce renouvellement, ainsi que toute information relative à cette instance, sont accessibles via l'url: http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/Accueil_sections.htm

En particulier, pour la désignation des membres élus des collèges A et B, les collèges électoraux ne sont pas limités aux chercheurs et enseignants-chercheurs des laboratoires propres ou associés au CNRS, cf. http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/Liste_electorale_et_candidatures/default.htm

En tant que jury d'admissibilité des concours, les sections jouent un rôle-clé dans le recrutement des CR et DR ; elles sont consultées sur la création et le renouvellement des unités de recherche en s'appuyant sur les évaluations de l'HCERES ainsi que des GdR. Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique. Elles peuvent être consultées sur toute question relevant de leur domaine. Elles évaluent l'activité scientifique des chercheurs du CNRS et proposent une liste de lauréats parmi les candidats à l'avancement de grade. Leur avis porte également sur les demandes d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs pour activité de recherche au CNRS. Elles proposent aussi une liste de candidats pour les médailles de bronze et d'argent auprès de leur institut. La section 6 maintient la page [cn6.fr](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/Liste_electorale_et_candidatures/default.htm) d'où peuvent être téléchargés par exemple les comptes rendus des sessions du comité.

Chaque section est composée de 21 membres :

- 14 élus par l'ensemble des personnels de la recherche : 6 en collège A (3 PR, 3 DR), 5 en collège B (2 MCF, 3 CR) et 3 en collège C.
- 7 nommés par le ministre chargé de la recherche, après avis du président du CNRS.

La durée du mandat est de 5 ans.

Les candidatures sont individuelles, les membres des collèges A et B étant élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

SPECIF Campus se propose de soutenir des candidatures en section 6 pour les collèges A et B. Les personnels (chercheurs ou enseignants-chercheurs) intéressés à candidater et souhaitant bénéficier d'un tel soutien sont invités à envoyer une déclaration d'intention et un CV dès que possible, et au plus tard le 14 janvier 2021 à candidaturesection6@specifcampus.fr.

Pour les collèges A1 (DR) et B1 (CR) les candidats devront s'engager à ne pas demander de promotion à la section durant leur mandat.

La commission (*), en fonction des déclarations d'intention reçues, décidera du soutien éventuel apporté par SPECIF Campus, avec une préoccupation d'équilibre entre genres, localisations géographiques et thématiques de recherche.

(*) Hubert Comon, Laurence Duchien, Daniel Le Berre, Claire Mathieu